

[Référence de la police d'assurance]

Cher client,

Par la présente, nous vous informons que suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, HCC International Insurance Company PLC (« HCCI ») n'est plus autorisée, à partir du 1^{er} janvier 2021, à renouveler ou étendre les garanties de votre contrat d'assurance. De même, la compagnie n'est plus autorisée à émettre de nouvelles primes et n'acceptera plus de nouveaux paiements, sauf si un paiement de prime a été préalablement convenu dans le contrat.

Par conséquent, votre contrat prendra fin à sa date d'expiration. Jusqu'à cette date, votre contrat ne sera pas impacté et conservera toutes ses garanties sous les mêmes conditions que les précédentes. Nous vous invitons donc à vous référer à votre contrat initial concernant les conditions applicables.

Ainsi, dans le strict respect de nos obligations contractuelles à votre égard, nous nous engageons à procéder, le cas échéant, au paiement des sinistres.

Si vous souhaitez étendre votre contrat d'assurance ou apporter des modifications à ses conditions, nous vous informons que Tokio Marine Europe S.A. est une compagnie d'assurance établie à Luxembourg, notée A+ par l'agence de notation Standard & Poor's, et sera à même de vous proposer une solution appropriée.

Nous vous remercions pour votre confiance, et nous restons à votre entière disposition pour vous fournir toute information supplémentaire que vous jugeriez nécessaire. Nous vous invitons à adresser toute question à la boîte mail dédiée au Brexit : brexit@tmhcc.com.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Barry Cook

Pour le compte de
HCC International Insurance Company plc